

La caravane de la Mer :
1 - implantation et sensibilisation des comités de
veille et d'alerte des communautés côtières

Rapport final



Août 2022

TABLE DE MATIERES

TABLE DE MATIERES	2
ACRONYMES.....	3
1. INTRODUCTION	4
2. DEROULEMENT DE LA MISSION	4
3. COMITES DE VEILLE ET D'ALERTE ENVIRONNEMENTAUX	5
3.1. Missions des comités de veille et d'alerte	5
3.2. Critères de choix des membres des comités de veille et d'alerte :	6
4. PRINCIPAUX RESULTATS ACQUIS.....	6
4.1. Prises de contact	7
4.2. Affiches de sensibilisation sur la caravane de la mer et de l'initiative COBIA.....	7
4.3. Projections cinéma et débats autour de la pollution marines de l'océan	7
4.4. Implantation des comités de veille et d'alertes environnementaux.....	8
4.4.1. Village de Mamghar.....	9
4.4.2. Village de R'Gueiba	10
4.4.3. Village d'Iwik.....	11
RECOMMANDATIONS.....	12



ACRONYMES

GCM	Garde Côte Maritime
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêches
OAP	Plans d'Action Thématiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PRCM	Partenariat Régional de Conservation Marine et Côtière



1. INTRODUCTION

La Fondation MAVA finance les actions de conservation de la biodiversité depuis plus de 25 ans en Afrique de l'Ouest, et dont la dernière année d'intervention est 2022. Ces appuis concernent plus particulièrement l'environnement côtier et marin.

Depuis 2016, les projets financés par la MAVA en Afrique de l'Ouest sont regroupés au sein de huit plans d'action thématiques (OAP). A l'instar des autres pays de la sous-région ouest africaine, la Mauritanie, est impliquée et met en œuvre plusieurs plans d'action, dont notamment, l'OAP 4 portant sur « l'amélioration de gestion environnementale des activités pétrolières et gazières en offshore ».

Dans ce cadre, la Fondation MAVA finance à travers le Partenariat Régional de Conservation Marine et Côtière (PRCM) le plan d'actions de la stratégie 2 « amélioration des connaissances et des capacités des acteurs pour une mobilisation citoyenne et un engagement des décideurs » - de l'initiative COBIA 2. Ce plan d'actions est exécuté par l'ONG BiodiverCités, dont la mise en œuvre prévoit entre autres, de mettre en place et d'animer des comités locaux de veille et d'alerte environnementales au bénéfice des populations qui habitent tout le long du littoral.

La Caravane de la Mer, une caravane de sensibilisation organisée par l'ONG BiodiverCités, a permis de mettre en place et de sensibiliser les comités locaux de veille et d'alerte dans trois villages du Parc National du Banc d'Arguin, Mamghar, R'Gueiba et Iwik.

L'implantation de ces comités locaux de veille et d'alerte environnementaux a été réalisée au cours d'assemblées générales villageoises grâce à l'appui d'un consultant, au niveau des villages de Mamghar, R'Gueiba et Iwik. Après la réunion de l'assemblée générale, une réunion restreinte s'organisait avec les membres de ces comités pour les informer sur leurs missions de veille et d'alerte en cas constat d'une anomalie relevant d'une pollution marine ou d'une catastrophe pouvant impacter négativement la biodiversité marine et, par ricochet, impacter leurs activités économiques et leurs habitats. Pour cela, ils ont été doté d'une paire de jumelle et de ressources pour contacter en cas de nécessité le numéro vert 105 ou le numéro de la Garde Côte Maritime (GCM) : 25 05 89 81.

2. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission de la caravane de mer au niveau des village du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) a ciblé les villages de Mamghar, R'Gueiba et de Teichott. Elle s'est déroulée en **trois étapes** comme suit :

La première étape s'est déroulée à Nouakchott et à Nouadhibou du 10 au 18 août : Elle a été consacrée à la préparation de la mission.

- Prises de contact avec les autorités administratives, les élus et la direction du PNBA ;
- Recrutement d'un consultant par l'ONG BiodiverCités ;
- Tenue de deux réunions entre le l'ONG et le consultant pour :
 - Confirmer les villages ciblés par l'ONG, Mamghar, R'Gueiba et Iwik ;
 - Confirmer le calendrier de la mission de terrain du 19 au 23 août 2022 ;
 - Identifier les préalables à la mission (informations des autorités, du PNBA, besoins logistiques et outils de communication, etc.) ;
 - Détermination des critères de sélection des membres des comités de veille de d'alerte environnementaux ;
 - Définir la mission des comités de veille et d'alertes.

La seconde étape s'est déroulée sur le terrain au PNBA du 19 au 22 août 2022 : Elle a concerné l'organisation proprement dite de la caravane de sensibilisation et d'implantation des comités de veille de d'alerte environnementaux au niveau des villages du PNBA : Mamghar, R'Gueiba et Iwik.

La caravane était composée de trois membres de l'ONG, d'un journaliste reporter de la mer, d'un technicien, d'un photographe, d'une réalisatrice de documentaire et du consultant en charge de la mise en place des comités de veille et d'alerte.

La réalisatrice est invitée par l'ONG BiodiverCités pour d'une part, accompagner et renforcer le travail des Journalistes Reporters de la Mer et d'autre part, elle est porteuse d'un projet de film documentaire sur l'histoire de la pêche à la langouste en Mauritanie. Elle souhaite, lors de cette caravane, relancer la coopération entre R'Gueiba et Douarnenez et aussi renforcer le parcours des Journalistes Reporters de la Mer.

La troisième étape s'est déroulée à Nouakchott du 24 au 27 août 2022: Cette étape concerne : l'organisation d'un atelier de partage de savoirs et d'expériences avec les Journalistes Reporters de la Mer autour d'un atelier « la Fabrique à Récits » le 25 août 2022 à Nouakchott - la tenue d'une réunion pour explorer les pistes de collaboration entre cinéastes, vidéastes et créateurs mauritaniens et français - l'édition des rapports provisoires et finaux.



Le rapport de l'atelier d'écriture se fera dans un document séparé.

3. COMITES DE VEILLE ET D'ALERTE ENVIRONNEMENTAUX

Au cours des réunions de préparation à Nouakchott, les missions et les critères de désignation des membres des comités de veille et d'alerte ont été définis conformément aux Termes de Référence de la mission.

Par ailleurs, il a été convenu d'outiller chaque comité d'une paire de jumelles pour faciliter leur veille, pour identifier les sources en lien avec une éventuelle pollution et de leur fournir une dotation mensuelle de crédit internet.

3.1. Missions des comités de veille et d'alerte

Les principales missions confiées aux comités de veille et d'alerte environnementaux sont définies comme suit :

- Sensibiliser les populations sur les impacts environnementaux des activités en offshore du pétrole et du gaz ;
- Informer les populations sur les plans de réponse existants en cas de pollution marine,
- Faire la promotion de bonnes pratiques favorables à la résilience des écosystèmes humides et à la réduction des impacts anthropiques.

Pour mener à bien les missions des comités de veille et d'alerte environnementaux énoncées ci-dessus, il leur faudrait :

- Porter l'attention sur la mer et les côtes au cours de l'exercice des activités quotidiennes ;
- Sensibiliser les villageois sur l'importance d'informer le plus rapidement possible sur tous les faits nouveaux dans leur environnement ;
- Savoir vérifier rapidement toutes les observations et les signalisations qui émanent de membre (s) de la communauté ;
- Sensibiliser les villageois sur la gestion des déchets ménagers dans les villages et l'importance de participer activement dans le système de gestion des ordures en place ;
- Vérifier tous les signes d'une éventuelle pollution marine ;
- Informer rapidement les autorités compétentes **en appelant** :
 - o **au numéro vert : 105 ;**
 - o **ou au numéro de la GCM : 25 05 89 81.**

3.2. Critères de choix des membres des comités de veille et d'alerte :

Le choix ou la désignation des membres d'un comité de veille et d'alerte doit être fait au cours d'une réunion villageoise regroupant les hommes et les femmes du village. Le choix doit être motivé par les critères suivants :

- Être volontaire ;
- Être résident dans le village ;
- Être dynamique ;
- Être engagé et sérieux ;

Compte tenu de ces critères, l'ONG Biodiversités propose à l'approbation des villageois, la composition ci-dessous des comités de veille et d'alerte environnementaux avec 5 ou six membres :

1. Chef de village : Président ;
2. Un ou deux représentant (s) d'Organisation de la Société Civile (OSC) communément appelé ONG actives dans le domaine de l'environnement au niveau du village ;
3. Deux capitaines d'embarcations qui sortent régulièrement pour la pêche ;
4. Une représentante des femmes du village ;
5. Un représentant de groupements ou d'associations de jeunes du village.

4. PRINCIPAUX RESULTATS ACQUIS

A l'issue de la réalisation de la caravane de mer au niveau de trois villages du PNBA (Mamghar, R'Gueiba et Iwik), les résultats ci-après ont été obtenus :

- Prise de contact avec les autorités administratives régionales et locales, les élus et le PNBA.
- Visibilité des affiches de sensibilisation sur l'initiative COBIA, sur les déchets dangereux (batteries, emballage d'huile, plastiques, piles ; bouteille plastiques), avec les numéros à contacter en cas de constatation de pollution, de catastrophes ou d'impacts nouveaux pouvant être en lien avec les problématiques de pollution liées au pétrole et au gaz.

- Projections de films suivis de débats autour de la pollution marine de l'océan : questions-réponses et apports de clarification et enfin l'établissement du contact avec l'ONG BiodiverCités ;
- Implantation des comités de veille et d'alerte environnementaux au cours des réunions villageoises ;
- Animation par l'ONG BiodiverCités et le consultant d'une séance avec chaque comité de veille et d'alerte - sur leurs rôles et missions de sensibilisation sur les problématiques de pollution de la mer et des impacts négatifs des activités offshore liées au pétrole et au gaz ainsi qu'à la vulgarisation des bonnes pratiques favorables à la résilience des écosystèmes.

4.1. Prises de contact

La présidente de l'ONG a pris contact avec le Wali de la Dakhlet de Nouadhibou, des Hakems de Nouadhibou et de Chami, des Maires des communes de Nouadhibou et de Nouamghar ainsi que la Direction du PNBA.

Toutes les autorités rencontrées ont manifesté leurs soutiens à la mission de la Caravane de la Mer et leurs encouragements.

Grâce aux facilités logistiques et administratives octroyées par la direction du PNBA, la mission de la caravane de la mer s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

4.2. Affiches de sensibilisation sur la caravane de la mer et de l'initiative COBIA

Dès son arrivée au niveau de chaque village, l'équipe de l'ONG BiodiverCités en charge de la caravane de la mer, procède à l'affichage des cinq à six affiches dans différents endroits du village.



Affiche au village de Mamghar



Affiche au village de R'Gueiba

4.3. Projections cinéma et débats autour de la pollution marines de l'océan

Chaque nuit, l'équipe de l'ONG Biodiversité en charge de la caravane de la mer procède à la projection de film au niveau de chaque village visité. Les films projetés traitent de la richesse de la biodiversité marine, de sa vulnérabilité et des défis environnementaux liés à l'exploitation du Gaz et Pétrole.

A Nouamghar (Mamghar), le Maire de la Commune a ouvert la séance par un mot de bienvenue et a remercié l'ONG Biodiversité et le PRCM de cette initiative si importante pour la mer et la biodiversité.



Mot de bienvenue du Maire de Mamghar

Après la projection, l'équipe anime des séances de débats et répond aux questions posées par le public.



Débats et questions-réponses après la projection de films à Mamghar

4.4. Implantation des comités de veille et d'alertes environnementaux

L'objectif général de visé lors de cette mission de terrain est de : créer des comités de veille et d'alerte environnementaux au niveau des villages de Mamghar, R'Gueiba et Iwik, capables de signaler toute anomalie relevant d'une pollution marine ou d'une catastrophe pouvant impacter négativement la biodiversité marine et, par conséquent impacter leurs activités économiques et leurs habitats.

Afin d'arriver à cet objectif, l'ONG BiodiverCités a recruté un consultant pour l'appuyer dans la mise en place les comités locaux de veille et d'alerte environnementaux.

Au niveau de chacun des trois villages ciblés, Mamghar, R'Gueiba et Iwik, le consultant et l'équipe de coordination de l'ONG ont supervisé l'implantation des comités locaux de veille et d'alerte environnementaux au cours d'assemblée générale villageoise.

Après la constitution de chaque comité local de veille et d'alerte environnemental, le consultant et l'équipe de coordination de l'ONG BiodiverCités tiennent une réunion pour expliquer aux membres du comité leurs rôles et missions et comment signaler toute anomalie relevant d'une pollution marine ou d'une catastrophe pouvant impacter négativement la biodiversité marine - en contactant le **numéro vert : 105 ou le numéro de la GCM : 25 05 89 81**.

4.4.1. Village de Mamghar

L'implantation du comité local de veille et d'alerte environnementaux au niveau du village de Mamghar a été réalisée au cours d'une assemblée générale villageoise tenue chez le Chef de village.



Réunion villageoise à Mamghar pour la désignation du comité de veille et d'alerte

La liste des membres du comité de veille et d'alerte environnementaux est décliné dans le tableau ci-dessous

N°	Noms et prénoms	Fonction/métier	N° téléphone/Watsap
1	Mohamed Biram	Chef de village	46813417
2	Ahmedou Moctar	Capitaine d'embarcation	49361030
3	Mohamed Said Cheikh	Capitaine d'embarcation	46094415
4	Mariem Beyah	Transformatrice de	47717940
5	Aly Sid'El Moctar	Président ONG	44372101
6	Mohamed Moctar Daouda	Jeune volontaire	46994069



Membres du comité de veille et d'alerte de Mamghar

4.4.2. Village de R’Gueiba

L’implantation du comité local de veille et d’alerte environnementaux au niveau du village de R’Gueiba a été réalisé au cours d’une assemblée générale villageoise tenue chez le Chef de village.



Réunion villageoise à R’Gueiba pour créer le comité de veille et d’alerte

La liste des membres du comité de veille et d’alerte environnementaux est décliné dans le tableau ci-dessous

N°	Noms et prénoms	Fonction/métier	N° téléphone/Watsap
1	Brahim Negly	Chef de village	46480437
2	Mohamed Ebare Habrene	Capitaine lanche	46353615
3	M’bareck Maouloud	Capitaine lanche	46055802
4	Meghboule Alioune Abeibek	Transformatrice de poisson	41258077
5	Mohamed Maouloud	Groupement de jeunes/Gaza	46400767



Membres du comité de veille et d’alerte environnementaux de R’Gueiba (avec la présidente de l’ONG Biodiversité)

4.4.3. Village d'Iwik

L'implantation du comité local de veille et d'alerte environnementaux au niveau du village d'Iwik a été réalisée au cours d'une assemblée générale villageoise tenue chez le Chef de village.

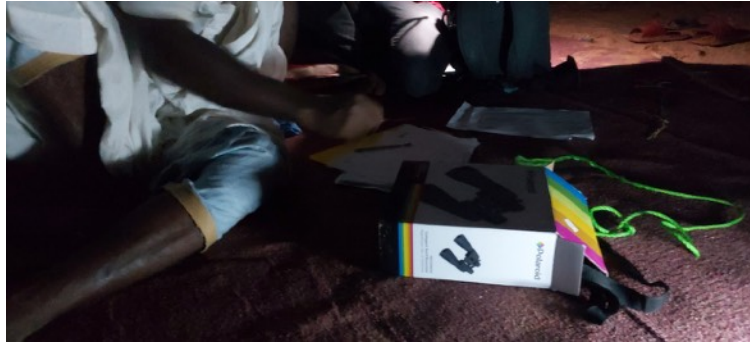


La liste des membres du comité de veille et d'alerte environnementaux est décliné dans le tableau ci-dessous

N°	Noms et prénoms	Fonction/métier	N° téléphone/Watsap
1	Zeidane M'bareck	Chef de village	46786548
2	Ahmedouy Semeta	Capitaine lanche	46462150
3	Yacoub Salem Bilal	Capitaine lanche	42443700
4	Lethneiniya Mahmoud	Transformatrice de poisson	48440143
5	Ahmed Zeidane	Président Coopérative villageoise	46035552
6	Abdallahi Saleck	Jeune du village	Sans numéros



Membres du comité de veille et d'alerte d'Iwik (avec des éléments du PNBA)



Le chef de village d'Iwik réceptionnant le kit des comités de veille : 1 paire de jumelle + dotation du crédit internet

RECOMMANDATIONS

L'équipe L'ONG BiodiverCités et le consultant notent avec satisfaction le bon déroulement de cette mission d'implantation et de sensibilisation des comités locaux de veille et d'alerte environnementaux et mentionnent les recommandations suivantes :

- L'importance d'avoir un contact régulier entre l'ONG BiodiverCités et les comités implantés ;
- L'organisation de visite d'échanges et de partage d'expérience dans la sous-région au profit des membres des comités locaux de veille et d'alerte environnementaux.



L'équipe de la caravane devant le centre d'interprétation environnemental de Chami

ONG BiodiverCités – Siège Social : Nouakchott – République Islamique de Mauritanie
B.P. 4830 – Tel +222 36 31 76 15 - web : www.biodivercites.co – courriel : mabdallahi@yahoo.fr